

2007/7792 - DENOMINATION DU "SQUARE DE LA LEGION D'HONNEUR" A LYON 6E. (DIRECTION DÉPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 avril 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Ville de Lyon est saisie d'une demande du Général Jacques Marc, Président de la Section du Rhône de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, afin de baptiser un lieu public lyonnais du nom «Légion d'Honneur».

L'Ordre National de la Légion d'Honneur est la plus haute décoration honorifique française. Elle a été instituée le 19 mai 1802 (loi du 29 Floréal an X) par Napoléon Bonaparte (Premier Consul).

Elle récompense les mérites éminents militaires ou civils rendus à la Nation. Le 15 juillet 1804, Napoléon 1^{er} a procédé à la première distribution de la Légion d'Honneur dans la chapelle des Invalides.

L'Ordre de la Légion d'Honneur a été maintenu sous tous les régimes qui se sont succédés au Consulat et au Premier Empire. La Légion d'Honneur est réservée aux Françaises et Français, elle peut être attribuée à titre protocolaire à des étrangers, à quiconque a servi les intérêts de la France.

La Légion d'Honneur a été remise également à des villes. La Ville de Lyon fait ainsi partie des rares villes françaises à avoir été décorée de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, décoration attribuée par décret le 28 février 1949, pour avoir selon les propres termes du texte «joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la lutte clandestine, en devenant un des centre principaux de la Résistance Française».

En accord avec Mme le Maire du 6^e arrondissement et compte tenu de la légitimité de la demande, je suggère d'attribuer le nom de «Légion d'Honneur» au square situé à l'angle du cours Vitton et de la rue Masséna.»

Vu l'avis émis par le Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Déplacements – Voirie – Sécurité ;

DELIBERE

L'espace public situé à l'angle du cours Vitton et de la rue Masséna à Lyon 6^e est dénommé « Square de la Légion d'Honneur ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. L. TOURAINÉ